



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de ALQUIÉ (Ferdinand), « Les principes de la philosophie. Introduction », *Œuvres philosophiques*, Tome III – 1643-1650, DESCARTES (René), p. 83-85

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-2789-3.p.0091](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-2789-3.p.0091)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2018. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

LES PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE

Après avoir publié ses Méditations, Descartes entreprit un exposé général de sa philosophie, comprenant à la fois sa métaphysique et sa physique. La lecture de sa correspondance permet d'en suivre les progrès : dès le 31 janvier 1642, il annonce à Huygens son futur ouvrage sous le titre de Summa Philosophiae. Le 23 avril 1643, il écrit à Colvius qu'il en est en la description du Ciel et particulièrement des planètes.

La rédaction des Principes semble répondre à deux désirs. D'une part, Descartes veut exposer l'ensemble de sa philosophie, ce qu'il n'a pas encore fait. Rappelons que le traité du Monde n'a pas été publié, que les Essais suivant le Discours de la méthode sont fragmentaires, que les Méditations ne traitent que de la métaphysique. D'autre part, Descartes espère voir sa philosophie introduite dans l'enseignement des écoles. C'est pour cela qu'abandonnant la forme de l'exposé continu il divise son ouvrage en articles très courts, numérotés et précédés d'un titre. Les Principes veulent être une sorte de manuel, ou de contre-manuel, scolaire. Des ouvrages d'enseignement scolastique qu'il prétend remplacer, le traité cartésien adopte la présentation et la forme extérieure.

Les Principes de la Philosophie parurent en latin, à Amsterdam, en 1644 sous le titre de Renati Descartes Principia Philosophiae. L'éditeur est Louis Elzevier. La traduction française, due à l'abbé Picot, parut en 1647, à Paris chez Henri le Gras, sous le titre : Les Principes

de la Philosophie, écrits en latin par René Descartes, et traduits en français par un de ses amis.

C'est cette traduction, approuvée et revue par Descartes, que nous donnons ici. Nous n'en retenons cependant que ce qui répond au texte latin de 1644 : c'est pourquoi nous ne donnerons qu'à la date de 1647 l'importante lettre-préface de Descartes, qui ne se trouve que dans l'édition française.

La traduction française des Principes présente pourtant d'assez nombreuses différences avec le texte latin. Voulant éviter les expressions techniques (ainsi, modus est généralement traduit par façon) elle a parfois moins de précision et de clarté. Certains membres de phrases sont supprimés, mais, beaucoup plus souvent, des phrases entières sont ajoutées, sans doute pour fournir au lecteur des explications supplémentaires.

Quelle est, en tout ceci, la part de Picot ? Quelle est celle de Descartes ? Il est certain qu'en maints endroits (ainsi, pour les lois du choc), Descartes a revu la traduction de Picot, et en a profité pour s'expliquer mieux. Mais, en d'autres, il semble avoir négligé de corriger des inexactitudes. Dans l'ensemble cependant, le texte français doit être tenu pour cartésien : nous avons, de cela, quelques preuves décisives. Legrand (v. sur ce point AT, IX, 2^e partie, p. XI) a eu en main un texte français des Principes écrit par Descartes lui-même, et note fort justement : « Et il n'est pas croyable que si cette version n'était pas de lui, il se fut donné la peine de la transcrire, lui qui d'ailleurs était si accablé d'affaires ». Et le témoignage de Legrand est confirmé par un témoignage d'Ozanam qui a vu, lui aussi, dans les mains de Clerseilier, le manuscrit de Descartes. Tout cela ne prouve pas, à vrai dire, que Descartes ait lui-même traduit une partie des Principes en français. Mais il a revu et corrigé la traduction de l'abbé Picot, reprenant certains passages, ajoutant des éclaircissements ou approuvant ceux qu'avait ajoutés Picot lui-même. Si donc il est nécessaire, pour éviter toute inexactitude, de

comparer le français au latin là où les différences sont notables (et nous ne manquerons pas d'indiquer en notes de telles différences), il demeure que, dans l'ensemble, le texte français des Principes doit être tenu pour authentiquement cartésien.

La première partie des Principes reprend l'exposé de la métaphysique de Descartes. On aura le plus grand intérêt à comparer cet exposé avec celui de la quatrième partie du Discours et avec celui des Méditations. La seconde partie contient les fondements de la physique. La troisième est surtout consacrée à l'astronomie; à propos du mouvement de la Terre, elle expose une hypothèse qui diffère à la fois de celles de Ptolémée et de Copernic : on se souviendra ici que c'est l'affaire Galilée qui a conduit Descartes à renoncer à la publication du Monde. La quatrième partie traite, entre autres questions, de la formation du globe terrestre, des éléments, de l'aimant, et se termine par des considérations philosophiques de grande importance, relatives aux sens, à la certitude et à la portée de l'explication scientifique.

Suivant en cela l'édition latine, nous avons laissé dans le texte les figures qui, dans l'édition française, sont rejetées à la fin. Cependant, nous n'avons pas cru devoir reproduire plusieurs fois celles qui, dans les éditions du XVII^e siècle, se trouvent répétées sans changement.